

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Christian FIRMIN, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK et Monsieur David GUILLEZ, excusé.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

---

## **Election d'un(e) Délégué(e) de la Commune aux Syndicats Intercommunaux :**

Suite au décès de Monsieur André HERLIN, le Conseil Municipal doit procéder à son remplacement dans les instances suivantes :

### **Au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Cottenchy-Dommartin :**

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un délégué :

- Monsieur Hervé NOWAK

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **A la Fédération Départementale d'Energie de la Somme :**

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

- Titulaire : Monsieur Bernard VERGRIETE
- Suppléant : Monsieur Jean-Paul PETIT en remplacement de Monsieur VERGRIETE

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Au Syndicat de Soins Infirmiers (SISA) :**

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'une déléguée titulaire et d'une déléguée suppléante :

- Titulaire : Madame Barbara LENGLET
- Suppléant : Madame Laurence GAMBIER en remplacement de Madame Barbara LENGLET

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Représentant du Paraclet au Comité d'Hygiène et de Sécurité :**

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de 1 membre titulaire :

- Monsieur Bernard VERGRIETE

Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **Délibérations :**

- **Enveloppe supplémentaire IDEAL 2012/2015**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général de la Somme propose aux communes ayant utilisé leur enveloppe de subvention dans le cadre d'IDEAL 2012 2014 de proroger sur l'année 2015 la possibilité d'aides pour un montant plafonné à 15 000 €.

Il est possible donc de monter un dossier avant la fin de l'année susceptible d'entrer dans ce cadre.

Madame le Maire propose d'inscrire les travaux trottoirs dans ce dossier. Elle a par ailleurs demandé à la Communauté de Communes du Val de Noye d'avancer sur le dossier parking derrière la salle. Lors d'un prochain Conseil Municipal, la délibération sera faite avec les éléments nécessaires, devis, plan de financement... Un seul dossier est à monter avec plusieurs projets.

- **Temps d'Activités Périscolaire (TAP) Année scolaire 2015/2016**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le coût pour la commune concernant les TAP peut être estimé à environ 4 500 € en 2015 avec la population en hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de la prolongation des TAP pour l'année scolaire 2015/2016 comme l'an passé.

### **Etudes de devis :**

- **Contrats assurance**

Après présentation d'un comparatif de prix, le Conseil Municipal ne prend pas de décision et demande à Madame le Maire d'obtenir des prix plus favorables de GROUPAMA, étant donné le peu de consommations d'assurance faite par la commune.

- **Accessibilité**

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Association la Maisonnée pour un montant de 7 545 €.

### **Informations diverses :**

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la parcelle située au N° 10 rue du Cornouiller cadastrée section B n° 90.

- **Rétrocession lotissement partie Monsieur Lefebvre**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la partie de Monsieur LEFEBVRE du Lotissement du Vallon appartient à la Commune et que pour la partie de Monsieur DENIS, le dossier est toujours en attente chez le Notaire.

- **Projet aménagement place : demande CAUE**

Une demande auprès de CAUE 80 a été faite pour une étude sur place concernant le projet de la commune d'aménagement de la Place. Prochainement, leur visite est attendue.

- **Demande prêt salle des fêtes pour la restauration du souffle de la terre**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande du « Souffle de la Terre d'Ailly-sur-Noye » pour obtenir la salle polyvalente gracieusement, la soirée du 12 septembre 2015 et en remerciement, des places gratuites seront fournies à la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Date goûter des aînés**

Le Conseil Municipal décide d'organiser le goûter des aînés le 29 novembre 2015.

Le Maire, M.C MAILLART